

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 décembre 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

**2016 DAE 408** Subvention (25.000 euros) et convention avec Paris et Compagnie pour l'incubateur Smart Food Paris (20e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 3411-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Paris et Compagnie pour l'activité de son incubateur Smart Food et de signer une convention avec cette association ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 29 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,


Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Paris et Compagnie.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 25.000 euros est attribuée à Paris et Compagnie dont le siège social est situé 22, rue du Quatre Septembre à Paris 8e (SIMPA n° 62322, dossier 2016\_08968) pour l'activité de l'incubateur Smart Food.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 25.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris chapitre 65, rubrique 94, nature 6574, ligne VF55004, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**